

La Croix
7th May, 1885

(From <http://gallica2.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k210835>)



Nominations et promotions

Sont nommés colonels :

MM. de Benoist, Turet, du Hamel de Ganchy.

Lieutenants-colonel :

MM. Leynia de la Jarrige, de Valentin de Latour, Danès, de Bellegarde.

Capitaines

MM. Keisser, Heisel, Moreau, Herrnberger, Forjonnell, Moreau, Tardien, Saint-Poulof, Lefèvre, Pfadt, Gudin de Vallerin, Pacot, Thiebaud, Petitjean, Clébani, Malin, de Pinteville, de Cernon.

Quelques nouvelles

Le général Sermensan, commandant la 2^e brigade de la division de réserve, a pris pour officiers d'ordonnance le capitaine d'artillerie breveté de Lamaze, de l'état-major du gouverneur de Harie, et le lieutenant Sibille, du 49^e, qu'il a emmené de Bayonne.

Les officiers d'ordonnance du général Pereira sont le capitaine breveté Lancelin, du 41^e d'infanterie, et le sous-lieutenant Pereira du 86^e. On remarquera dans ces doubles désignations de deux officiers d'ordonnance une tendance à constituer plus fortement que par le passé l'état-major des brigades.

L'institution des majors de brigade envoyée en Tunisie produit de bons résultats ; ces fonctions étaient exercées par des capitaines brevetés, pris dans les différentes armes.

Le ministre de la guerre a décidé qu'il ne serait plus alloué de gratifications aux militaires chargés de la garde du magasin d'habillement dans les corps de troupes.

Le harnachement des chevaux d'officier de cavalerie est modifié. Cette mesure est la conséquence de l'adoption de la selle de cavalerie modèle 1884, pour la troupe.

Une dépêche ministérielle prescrit la formation immédiate de deux escadrons de spahis tunisiens, formés avec les pelotons de cavalerie des compagnies mixtes fondues dans le 4^e tirailleurs. Le 1^{er} escadron occupera la Manouba. Il comprend les pelotons des compagnies mixtes 1 et 1 bis, 2 et 2 bis. Le 2^e escadron occupera Sfax. Il est formé avec les pelotons des compagnies mixtes 3 et 3 bis, 4 et 4 bis. Quand toutes les compagnies mixtes auront été dissoutes, on formera deux autres escadrons de spahis tunisiens. Ils cesseront alors de s'administrer séparément et formeront le 4^e régiment de spahis, dont la création est prévue pour l'automne prochain.

L'envoi du dépôt du 2^e régiment étranger à Sousse aura lieu en même temps.